

BULLETIN de l'académie de RENNES

Décembre 2025

ÉDITO : Malaise dans les établissements

Depuis la rentrée 2025, les secrétaires F3SCT constatent une « flambée » des fiches sur le **Registre Santé et Sécurité au Travail**. Cela traduit sans nul doute d'un vrai malaise au sein des établissements et au cœur de notre métier. Certes ces fiches émanent majoritairement des enseignant.es ou AESH exerçant dans le premier degré. Toutefois, on note également une augmentation significative des incidents dans le second degré. Les lycées professionnels ne sont pas en reste dans ce tableau inquiétant. Les agents.es exerçant en LP ont sans doute conservé l'habitude des milieux

professionnels de traiter les problèmes à l'interne, cependant se saisir des fiches du Registre Santé et Sécurité au Travail permet d'une part d'alerter officiellement notre hiérarchie de situations que nous ne pouvons tolérer, d'autre part d'évaluer au niveau départemental et académique des problématiques traversant notre métier. Ces fiches déclinées autour d'une vingtaine de types de risques

tels que les risques psychosociaux en lien avec le travail ou avec la relation élèves doivent être visées par le chef d'établissement et sont traitées notamment par des représentants syndicaux élus. Nous vous invitons donc à vous saisir de cet outil afin de signaler les risques auxquels vous êtes confronté.es. Pour cela, connectez-vous à votre espace **TOUTATICE, RenneSST**.



**RenneSST - Registre
Santé et Sécurité au**



Rédiger et suivre une observ...

Déclaration des représentants FSU au CESER (Conseil économique, social et environnemental régional)

Dans le document qui nous est remis pour expliquer les évolutions de la carte des formations, la région rappelle la « perspective d'une baisse de 15 % », du nombre de lycéen.nes à horizon 2040 ». Ce constat est à peine nuancé par le rappel que la voie professionnelle bénéficie ces dernières années d'une dynamique favorable. Il est pourtant utile de

rappeler quelques données chiffrées : **+202 en 2023, +647 en 2024, +216 en 2025**. L'augmentation du nombre d'élèves dans les lycées professionnels publics a été importante. Malheureusement cette progression s'est faite sans amélioration de l'offre de formation, le dogme « une fermeture pour chaque ouverture » s'étant révélé comme la seule boussole

dans les prises de décisions. Rappelons que cette hausse serait beaucoup plus importante si l'ensemble des demandes des élèves aboutissait. Les élèves de CAP ont théoriquement le droit de poursuivre leur parcours de formation en première Bac Pro, mais cela se révèle extrêmement difficile faute de places. Ainsi, **le taux de satisfaction pour avoir une**

place en 1^{re} BAC Pro n'est que de 59,3 % au niveau régional et il tombe à 43,8 % dans le 35, département où l'excuse d'une éventuelle baisse démographique pour ne pas ouvrir de formation n'est absolument pas tenable. **Le taux de satisfaction de réorientation suite à une seconde GT vers la voie professionnelle est également bas, moins de 60 % pour la région et seulement 36 % pour l'Ille et Vilaine.**

(...) Sur la méthode, nous avions entendu que les fermetures de section seraient discutées avec les établissements concernés. Pourtant, la **fermeture du BTS Support à l'action managériale du lycée Bréquigny** a été annoncé, sans discussion préalable (...). Concernant la **fermeture du Bac Pro Technicien Géomètre Topographe à Brest**, le chef d'établissement a été mis devant le fait accompli (...). Pour le **Bac Pro AGORA de Lamballe**, ce n'est même qu'après la tenue du CREFOP que les enseignants ont été informés. Aucun des conseils d'administration de ces établissements n'ayant pu se tenir entre l'annonce aux proviseurs et la tenue du CREFOP, c'est dans la presse que les parents d'élèves auront pris connaissance des décisions de fermetures. **La FSU tient à rappeler que pour que la communauté éducative ait**

confiance dans les institutions, il est important qu'il y ait un dialogue

Sur le fond, ces décisions sont totalement incompréhensibles. Où trouver la logique démographique dans la **fermeture du BTS du lycée Bréquigny, alors que 35 élèves y sont inscrit.es pour une capacité de 30** ? Pourtant en juin 2025 le nombre de demande de poursuite d'études pour les bacheliers professionnels vers le BTS a augmenté de 10 % en Bretagne.

Comment peut-on prétendre qu'il y ait eu une concertation avec les milieux professionnels alors que le Conseil régional de l'Ordre des Géomètres-Experts, a écrit son opposition à la **fermeture du Bac Pro Technicien Géomètre Topographe du lycée Dupuy de Lôme de Brest** ? Il n'est sans doute pas inutile de préciser que ce Bac Pro a fait le plein d'effectif cette année.

Comment comprendre la logique d'aménagement du territoire lorsque l'on ferme un Bac Pro à Lamballe sans rien ouvrir dans ce lycée alors que 19 élèves étaient inscrit.es pour seulement 18 places ? Ici la logique de transformation décrite dans le document présenté se traduit par une fermeture sèche, sans aucune perspective (...).

Et cela nous amène à un autre point de désaccord profond pour la FSU avec l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire qui est proposée pour les années à venir. Il est écrit qu'il faut « tendre vers la construction d'une offre de formation articulée avec celle des établissements privés sous contrat ». Comme le rappelle la cour des comptes dans son rapport, il y a concurrence et non pas complémentarité entre les deux réseaux scolaires. Nul doute qu'avec la baisse de la démographie lycéenne cette concurrence sera exacerbée. Mais à l'heure où l'enseignement catholique dans son « pacte éducatif régional pour la Bretagne » cite la bible et s'engage « à penser et faire évoluer la carte des formations en fonction de son projet chrétien » (...), la FSU tient à rappeler que la république française est une république laïque et que tous les jeunes ont le droit de suivre la formation de leur choix sans se voir imposer un projet religieux. (...)

L'année dernière, pour conclure son intervention la FSU émettait le vœu que dans les années à venir, les pouvoirs publics se décident enfin à investir dans la voie professionnelle sous statut scolaire. Visiblement cela reste un vœu pieux.

De stage en stage

• Prochain stage

Le 5 décembre prochain se tiendra à Rennes le stage « **Droits et devoirs des**

contractuel.les » animé par Fouad El Hakmaoui, référent au sein du SNUEP-FSU des non-titulaires. Ce stage per-

mettra de répondre aux questions sur les thèmes aussi diverses que le contrat, le reclassement, la rémunération...

• Stage PSC du 13 novembre

Jeudi 13 novembre dernier, le SNUEP-FSU a organisé à Rennes un stage consacré à la Sécu dont on fête les 80 ans cette année et à la Protection Sociale complémentaire. Animé par Jean-Luc Le Quellec, ancien secrétaire général de la FSU Bretagne, ce stage rassemblant une trentaine de collègues, fut l'occasion de rappeler la position de notre syndicat pour le 100% sécu.



Quelques rappels concernant la mise en place de la PSC

À compter du 1er mai 2026, l'adhésion à une mutuelle collective devient obligatoire pour les personnels de l'Éducation nationale. Sauf exception, vous devrez donc adhérer à la complémentaire santé du groupement MGEN-CNP. Ce dispositif s'inscrit dans la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) issue de l'ordonnance du 17 février 2021, appliquant la loi de transformation de la Fonction publique de 2019.

La réforme de 2021 a séparé la complémentaire santé (remboursement des soins) de la prévoyance (maintien de revenu en cas d'arrêt prolongé...). L'accord interministériel d'octobre 2023 impose toutefois aux ministères de proposer un contrat de prévoyance à partir de mai 2026, en même temps que la nouvelle couverture santé.

Contrairement à la couverture santé, l'adhésion à la prévoyance restera facultative.

Mutuelle obligatoire

• Qui est concerné ?

Toutes les agentes et tous les agents en activité, titulaires ou contractuel·les, sont concernés par cette obligation d'adhésion.

Les retraité·es ne sont pas couvert·es par la participation financière du ministère, mais peuvent adhérer au contrat collectif sans obligation.

• Ayants droit

Peuvent être rattaché·es au contrat collectif (sans participation du ministère) :

- le ou la conjoint·e (marié·e, pacsé·e, concubin·e) ;
- les enfants ou petits-enfants de moins de 21 ans, ou de moins de 25 ans s'ils sont à charge (études, apprentissage ou chômage) ;
- les enfants en situation de handicap, sans limite d'âge.

• Dispenses d'adhésion

Certaines situations permettent de ne pas adhérer au contrat collectif :

- bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire (CSS) ;

- agent·e couvert·e par le contrat collectif obligatoire de son ou sa conjoint·e ;

- agent·e en CDD bénéficiant déjà d'une couverture santé individuelle ;

- agent·e disposant d'un contrat individuel avant le 1er avril 2026 (dispense possible pendant un an).

Attention, en cas de dispense, vous ne bénéficierez d'aucune participation employeur. **Ainsi, le ministère ne vous versera plus les 15 € de participation qu'il donnait jusqu'à présent.**

La dispense n'est pas automatique, vous devez en faire la demande.

Quelle couverture santé ?

Les garanties « socle » sont communes à l'ensemble de la Fonction publique d'État et sont proches de l'offre de « référence » actuelle de la MGEN.

Deux options facultatives :

– **Option A** : meilleur niveau de remboursement de certains honoraires, des frais de séjours, de médicaments non remboursés et du nombre de séances remboursées par certains spécialistes.

– **Option B** : inclut l'option A et y ajoute le dentaire, l'optique et l'auditif.

Cotisations et participation de l'état

Les cotisations sont calculées à partir d'une cotisation d'équilibre du contrat collectif. Cette cotisation d'équilibre correspond au coût moyen des garanties prévues pour l'ensemble des bénéficiaires actifs. **La cotisation d'équilibre s'élève**

à 75,40€ pour 2026 et la prise en charge de l'état est de 50% de cette cotisation d'équilibre. C'est évidemment une moyenne.

Prévoyance

Le contrat prévoyance proposé par le groupement MGEN-MAGE-CNP comprendra une couverture « socle » (congés longue maladie, invalidité, capital décès) et une optionnelle (maladie ordinaire, longue durée, invalidité transitoire). L'adhésion sans questionnaire médical sera possible dans les six mois, avec une tarification liée à la rémunération et **une participation de l'État de 7 € par mois pour la couverture socle.**

Quel calendrier ?

Pour le volet santé, un courrier est envoyé par la MGEN sur votre adresse professionnelle suivant le calendrier suivant :

- de mi-novembre 2025 jusqu'aux vacances de fin d'année pour l'académie de Rennes.

Dans tous les cas, il vous faudra répondre à ce message soit pour vous affilier soit pour demander une dispense dans les 21 jours.

Pour le volet prévoyance, une seconde procédure d'adhésion est nécessaire et sera annoncée prochainement par le ministère.

Congé formation

Le serveur pour les demandes de congés formation **a ouvert le 24 novembre et la date limite pour le dépôt de candidature est fixée au 17 décembre.** La demande est à faire dans **Conform** accessible depuis l'espace TOUTATICE.

Le congé formation est un droit pour les personnels ti-

tulaires ou contractuel.les, cependant on ne peut déposer qu'une demande par an. Si habituellement, les collègues essuient plusieurs refus avant d'obtenir le congé demandé, pour les PLP et les contractuel.les, les dossiers peuvent parfois être acceptés relativement plus rapidement. Aussi le SNUEP-FSU

conseille d'anticiper un futur besoin en formation en commençant dès maintenant à formuler une demande.

Au cas où un.e collègue voit sa demande acceptée sans avoir de projet abouti, il peut refuser le congé formation, tout en gardant le « bénéfice » des refus précédents pour une future demande.

Adhésions

Se syndiquer au SNUEP-FSU, syndiquer de nouveaux collègues, c'est se donner les forces collectives dont notre profession a besoin pour revaloriser tous les aspects de notre métier, nos carrières,

nos salaires et pour l'amélioration des conditions d'études de nos élèves.

Le SNUEP-FSU vous accompagne tout au long de l'année.

<https://snuep.fr/adhrere-snuep-fsu/>

